

INFLUENCE **Le bras de la justice française**

La France a joué un rôle considérable dans la constitution des règles de droit moderne dans l'archipel.

Le droit moderne au Japon a fortement été influencé par la France. Les études de droit français au Japon ont débuté avec la traduction du *Droit en France* par MITSUKURI Rinsho en 1870. Le ministre de la Justice, ETOH Shinpei (1834-1874), lui avait demandé de traduire en urgence le droit français. "Ne vous souciez pas des fautes de traduction, mais faites vite", lui avait-il alors dit. Chargé d'établir un droit moderne au Japon, le ministre devant l'urgence de sa mission en était arrivé au point d'envisager l'application de la législation française au Japon. Même si MITSUKURI avait déjà séjourné en France à la fin de l'époque d'Edo, la traduction des termes juridiques constituait une tâche bien difficile d'autant qu'il ne bénéficiait d'aucune aide. Il demanda au ministre la permission de partir en France pour étudier ; mais craignant une longue absence de son traducteur, ETOH Shinpei proposa de faire venir un juriste français. En 1872, Georges Hilaire Bousquet (1845-1937) arriva au Japon et donna des cours de droit français dans une école, annexe du ministère de la Justice.

Un an plus tard, Gustave Emile Boissonade (1825-1910) fut appelé comme conseiller du ministère de la Justice. C'est lui qui est considéré comme le père fondateur du Code civil japonais. Professeur adjoint à la faculté de droit de l'université de Grenoble, Boissonade a ensuite été chargé de cours à la faculté de droit à Paris, où il enseigna en 1863 à des Japonais comme KISHIRA Kaneyasu, le futur premier président de la Cour suprême, INOUE Kowashi, futur ministre de la Culture), TSURUTA Akira, futur procureur général de la Cour suprême et professeur de droit à l'Université de Tôkyô, IMAMURA Warou, futur ministre des Affaires étrangères ou encore KAWAJI Toshiyoshi, futur surintendant général de la police métropolitaine de Tôkyô. Il leur donnait des cours sur la Constitution et le Code pénal, ce qui n'est sans doute pas étranger à sa venue sur le territoire nippon.

Le juriste français y a travaillé pour établir le Code pénal, les procédures juridiques et le Code civil, tout en donnant des cours à l'école de droit. Si le Code civil japonais a été rédigé au bout de dix ans, son activation a été retardée par une virulente opposition, notamment de la part de HOZUMI Yatsuka, professeur de droit à l'Université impériale de Tôkyô. Il a fallu attendre un accord entre UME Kenjirô, professeur de droit à l'uni-



Gustave-Emile Boissonade de Fontarabie a joué un rôle déterminant dans la création du Code civil au Japon. Son influence a été considérable et il bénéficie encore d'une grande estime dans l'archipel.

versité impériale de Tôkyô, qui représentait les défenseurs du code conçu par Boissonade, HOZUMI Yatsuka, son plus féroce opposant et TOMII Masaakira, docteur en droit à l'université impériale de Tôkyô et disciple de Boissonade, mais d'avis de repousser la mise en place du Code civil, pour qu'un nouveau texte puisse voir le jour. On dit que ce dernier a pris la forme du Code civil alle-

mand, mais que son contenu a été influencé par le Code français. Quant au Code pénal établi par Boissonade en 1882, il est resté en vigueur jusqu'en 1908. Ses procédures juridiques créées en 1882 ont vécu jusqu'en 1922.

Un autre Français, Georges Victor Appert, fut aussi invité en 1879 pour enseigner à l'école de droit du ministère de la Justice. Parmi ses disciples,

on compte UME Kenjirô, UDA Yorozu, futur professeur de droit à l'université impériale de Kyôto, UNOSHITA Tomosaburô qui dirigera la Banque du Japon, OKAMURA Tsukasa, futur professeur à l'université impériale de Kyôto. Il donnait aussi des cours à l'École de droits français et japonais qui deviendra l'université de Hôsei. Il a notamment publié un *Dictionnaire du droit français et du droit japonais*, édité avec ses disciples KATA Kuninori, futur président de la Cour de Justice d'Osaka et FUJIBAYASHI Tadayoshi.

Dix ans plus tard, Hippolyte Augustin Revillaud a accepté l'invitation du département de droit de l'Université impériale de Tôkyô, tout en étant conseiller émérite au ministère de la Justice. Un de ses ouvrages, le *Livre foncier en France*, a été traduit par YOKOTA Hideo, le futur président de l'université de Meiji, avant qu'il ne rentre dans son pays en 1892. Pour le remplacer, on fit venir Michel Revon. Quand il retourna à son tour à Paris, il se consacra à la vulgarisation de la culture japonaise, avec un cours intitulé *Histoire*

et civilisation du Japon. Le dernier juriste invité à l'université impériale de Tôkyô fut Henri Alfred Hayem (1879-1915). Il fut rappelé par la France lors de la Grande Guerre, et fut tué lors de la bataille de la Marne. Au cimetière étranger de Yokohama, on a inscrit son nom sur le monument aux morts. Tous les ans, lors de la cérémonie de l'armistice du 11 novembre, le consul de France offre un bouquet de fleurs et y prononce un discours.

N. A.

LANGUE **Murakami en pince pour Molière**

C'est un autodidacte qui a ouvert la voie aux études françaises dans l'archipel au milieu du XIX^e siècle.

Au Japon, les études concernant la langue française remontent à 1808, lorsque les six traducteurs japonais du hollandais ont appris le français par l'intermédiaire de Hendrik Doeff (1777-1835), commissionnaire hollandais installé sur l'île de Deshima, à Nagasaki. Le résultat a été publié en 1817 sous la forme de deux dictionnaires. Mais leur publication n'étant pas officielle, elle n'a pas été connue du public. Voilà pourquoi l'apprentissage du français n'est pas allé plus loin à cette époque. Il a fallu attendre MURAKAMI Hidetoshi pour qu'il reprenne. Il est d'ailleurs considéré comme le pionnier des études françaises au Japon.

Il est né en 1811 dans l'actuel quartier de Sakuyama, à Ôtawara, dans la préfecture de Tochigi, au nord-est de Tôkyô. En 1824, il s'installa à Edo pour apprendre la langue néerlandaise avec UDAGAWA Yoan (1798-1844), professeur des études hollandaises. En 1841, il se rendit à Matsushiro, dans la préfecture de Nagano, pour travailler comme médecin officiel. En 1848, SAKUMA Shôzan, un guerrier féodal et professeur des études militaires, lui conseilla d'apprendre le français, ce qu'il fit tout seul. C'était un personnage unique qui resta autodidacte jusqu'à la fin de sa vie. En 1851, MURAKAMI Hidetoshi retourna à Edo et sept ans plus tard, il devint professeur à l'actuelle université de Tôkyô où il s'occupait de la section de traduction des langues étrangères. La publication de son *Sango Benran* [Fascicule des trois langues] en 1863 marque une étape importante puisque, l'année suivante, il sort le premier dictionnaire alphabétique de langue française.

Contrairement aux précédents dictionnaires qui ressemblaient plutôt à un carnet de vocabulaire, ce dictionnaire propose plusieurs traductions pour un mot ; et comme l'on en trouve partout

au Japon, il semble bien répandu. C'est un véritable dictionnaire, que l'on peut considérer comme le plus important dans l'histoire des dictionnaires de langue française au Japon.

Par ailleurs, en 1868 il ouvrit un cours privé de français baptisé Tatsurido dans le quartier de Kôtô, à Tôkyô, afin d'y promouvoir l'enseignement



La publication du *Sango Benran* en 1863 marque un tournant dans la carrière de MURAKAMI Hidetoshi considéré comme le pionnier des études françaises au Japon.



On doit à MURAKAMI Hidetoshi la publication d'un dictionnaire qui s'est très bien vendu dans l'archipel au point qu'on en trouve encore des exemplaires de nos jours dans des ventes aux enchères.

de la langue de Molière. D'après les archives, le nombre de ses élèves a atteint 429. Parmi eux, on trouve les noms de ceux qui se sont illustrés dans les études du français et dans le monde des juristes après 1868. Cette école privée a fermé

ses portes en 1877 et a été remplacée par d'autres cours privés proposés par des personnes de retour de France comme MITSUKURI Rinsho qui devint plus tard procureur général.

MURAKAMI Hidetoshi est aussi l'auteur d'une grammaire de la langue française, puis un dictionnaire en cinq langues (japonais, français, anglais, néerlandais et latin) en 1867. En 1872, il a publié un livre de conversation alors que ce n'était pas son fort. Bien qu'il n'ait jamais eu de contact avec les Français, on peut néanmoins déceler clairement ses progrès puisque la transcription phonétique est beaucoup plus fidèle par rapport au dictionnaire de 1864 tout comme les descriptions détaillées des liaisons et des élisions. En 1882, il fut élu membre de l'Académie de Tôkyô. Le 18 août 1885, la France lui a remis l'insigne de Chevalier de la légion d'honneur. Il fut le premier Japonais à recevoir cet honneur pour des études françaises.

Comme professeur, éditeur de différents ouvrages de langue, traducteur et éducateur, MURAKAMI Hidetoshi a été véritablement un pionnier dans ce domaine. Le 9 octobre 2008, la ville d'Ôtawara, a dévoilé un monument à la mémoire de ce personnage atypique, en présence de ses descendants.

N. A.

EN SAVOIR PLUS

Plusieurs ouvrages consacrés aux relations entre la France et le Japon ont été publiés. Parmi eux, on peut citer *Le Japon et la France, images d'une découverte* publié en 1974 aux Publications orientalistes de France. Référence en la matière, l'ouvrage a depuis été complété par *La Présence française au Japon, du XVII^e siècle à nos jours* signée par Jean-Marie Thiébaud chez L'Harmattan (2008). Il ne faut pas non plus oublier l'excellente étude d'Elisabeth de Touchet consacrée à l'arsenal de Yokosuka. Parue en 2003, elle s'intitule *Quand les Français armaient le Japon : la création de l'arsenal de Yokosuka* aux Presses universitaires de Rennes.

O. N.